



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°48/2023

Objet : Contrat relatif à la maintenance et l'entretien du système de vidéo protection du Musée Louis Senlecq.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que le Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq est équipé d'un système de vidéo protection.

Considérant qu'il convient d'assurer la maintenance et l'entretien de ce système.

Considérant la proposition de contrat de la Société PHONIE INTER ASSISTANCE, 2 rue de la Cimenterie – 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant annuel de 250,00€ HT soit 300,00€ TTC.

Considérant que le contrat est souscrit pour une durée d'un an à compter de sa mise en vigueur et pourra être renouvelé tacitement deux fois.

DÉCIDE

- **d'attribuer** le contrat de maintenance et d'entretien du système de vidéo protection du Musée d'Art et d'Histoire Louis Senlecq, à la Société PHONIE INTER ASSISTANCE, 2 rue de la Cimenterie – 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant annuel de 250,00€ HT soit 300,00€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 7 avril 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230407-48-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Mise en ligne le 11 avril 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr